

DIPLOME NATIONAL DU BREVET

AIDE – MEMOIRE POUR LA SESSION 2012

LE DNB PREND EN COMPTE CINQ ELEMENTS

- La maîtrise du socle commun
- La note obtenue à l'oral d'histoire des arts
- Les notes obtenues à l'examen final du brevet
- Les notes de contrôle continu
- La note de vie scolaire

LE DIPLOME NATIONAL DU BREVET EST DELIVRE

- Si le candidat obtient au moins 190 points sur un total de 380 et
- si la maîtrise du socle commun lui est attestée.

LES EVALUATIONS CHIFFREES

1) Le contrôle continu (coefficient 1)

- Les notes de 10 disciplines (arts plastiques, éducation musicale, EPS, français, mathématiques, technologie, SVT, sciences physique et chimie, LV1 et LV2 ou langue régionale) 10 notes sur 20
- Les points au-dessus de 10 dans l'option choisie (une parmi latin, grec, DP3, langue régionale)
- La note de vie scolaire 1 note sur 20

soit un total sur 220 pts

2) Les épreuves évaluées par examen (coefficient 2)

- 1 épreuve orale en cours d'année : l'histoire des arts 1 note sur 40
- 3 épreuves écrites terminales :
 - français 1 note sur 40
 - mathématiques 1 note sur 40
 - histoire – géographie - éducation civique 1 note sur 40

soit un total sur 160 pts

LA MAITRISE DU SOCLE COMMUN



La maîtrise du socle commun est attestée par le chef d'établissement lorsque l'équipe pédagogique a estimé que l'élève a validé les sept compétences du socle commun.

Les données relatives à la maîtrise du socle commun de connaissances et de compétences sont saisies par les enseignants via l'application « LPC ». Les enseignants renseignent les items et les professeurs principaux, suite à la décision collégiale, valident les compétences des élèves.

Avant d'éditer le livret personnel de l'élève, le chef d'établissement doit procéder aux opérations suivantes :

- Vérifier la langue vivante que l'élève choisit pour valider la compétence 2 (niveau A2). L'application LPC permet de saisir en parallèle les données pour la compétence sur autant de langues vivantes que l'élève suit. L'application LPC sélectionne par défaut, pour l'impression du livret, la LV1. S'ils le souhaitent, l'élève et sa famille peuvent choisir l'évaluation en LV2. Ce choix doit alors être porté dans l'application LPC à partir du menu « Administration ». Un formulaire est mis à disposition dans l'application pour recenser le choix des familles.

Administration > Choisir langue A2

Division : 31

Elève	Langue A2
AL ...	ANGLAIS LV1
BC ...	ANGLAIS LV1
DE ...	ANGLAIS LV1
EF ...	ANGLAIS LV1
FG ...	ANGLAIS LV1
GH ...	ANGLAIS LV1

- Si l'établissement utilise une autre application que LPC pour le suivi du socle commun, le chef d'établissement doit **importer les données relatives aux compétences**. Dans un premier temps, dans l'application en amont de LPC, il faut créer le fichier d'export, puis l'enregistrer sur son poste informatique. Dans un second temps, dans l'application LPC, il faut importer le fichier à partir du menu ci-contre. La liste des élèves s'affiche alors afin de confirmer l'import dans LPC. Il est préférable de n'effectuer cet import qu'une fois par an, mais l'application permet de reproduire cette opération autant de fois que l'on souhaite.
- | | | | |
|------------------------|------------|---|--------------|
| Administration | Livret | Éditions | Statistiques |
| Paramétrage | Délégation | | |
| Choix langue A2 | | | |
| Validation des paliers | | | |
| Import | | Importer des données | |
| Export Notanet | | Saisir les langues pour les données importées | |
| | | Effacer des données issues du dernier import | |
| | | Historique des imports | |
- Il est ensuite nécessaire de **saisir la langue** étudiée dans le cadre de la compétence 2 et importée grâce à l'interface.
 - Attester la maîtrise du socle commun** : avant de remonter des données vers NOTANET, le chef d'établissement confirme l'acquisition du socle commun pour tous les élèves ayant validé les sept compétences. Il édite également les attestations officielles qui doivent être remises aux familles.
- | | | | |
|-----------------------|------------|--------------------------------|--------------|
| Administration | Livret | Éditions | Statistiques |
| Paramétrage | Délégation | | |
| Choix langue A2 | | | |
| Validation du socle | | Confirmer les élèves | |
| Importer des notes | | Faire attestations officielles | |
| Exporter pour NOTANET | | Attestation pour le CFG | |
| | | Imprimer les élèves confirmés | |
- Si une compétence n'est pas validée, il est nécessaire de vérifier que les items correspondants évalués positivement ont bien été renseignés.

LA REMONTEE DES DONNEES VERS NOTANET OU LOTANET

- Remontée des données chiffrées** (contrôle continu, note de vie scolaire) par les moyens habituels : saisie directe ou bien import des notes à partir de fichiers générés par les applications de gestion des notes utilisées dans l'établissement.
 - ⓘ Attention, cette année, la note d'histoire des arts n'est plus remontée via l'application NOTANET.
- Remontée des données relatives à la maîtrise du socle** : import des données à partir d'un fichier généré par l'application LPC. Sont remontées pour chaque candidat huit données : la donnée « maîtrise du socle », les données « maîtrise de la compétence n » pour chacune des sept compétences.
 - Dans un premier temps, dans LPC, créer le fichier d'export, et l'enregistrer sur son poste informatique.
 - Dans un second temps, dans NOTANET, il faut importer le fichier en indiquant l'endroit où est enregistré le fichier, puis valider la transmission des données.
 - Il est préférable de n'effectuer cet import qu'une fois par an, mais l'application permet de reproduire cette opération autant de fois que l'on souhaite.
 - Une vérification des données relatives aux élèves est effectuée par NOTANET, tous les élèves n'étant pas inscrits au DNB seront retournés en erreur au cours de ce transfert.
- Ne pas oublier de renseigner la note d'histoire des arts par l'application **LOTANET** avec les remontées des autres notes d'épreuves.

LES DOCUMENTS A TRANSMETTRE AU JURY

- La fiche brevet
- Pour les candidats qui ne maîtrisent pas le socle commun, une **copie du livret personnel de compétences au palier 3**, qui comporte, au moins pour chacune des compétences non validées, le détail des items ayant été évalués positivement. Afin de limiter le nombre de pages à transmettre au jury pour les élèves n'ayant pas validé le socle commun, il peut être envisagé d'imprimer le « bilan élève » au sein de l'application LPC, dans le menu « éditions ».

Au vu des éléments dont il dispose (fiche brevet, attestation de palier 3, notes de contrôle continu, note de vie scolaire, notes aux épreuves), le jury, souverain, peut décider d'attribuer le diplôme même à un candidat qui n'a pas validé les sept compétences. En vertu de l'article L.332-6 du code de l'éducation, le DNB atteste la maîtrise des connaissances et compétences du socle commun ; cependant, le jury ne modifie pas les acquis des élèves dans le Livret personnel de compétences.